

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Travaux de pompage et de transfert d'eaux brutes entre la carrière des Clouzeaux et la retenue du Jaunay

En exécution de l'arrêté préfectoral n°21-DRCTA/J/1-488 du 5 août 2021, le dossier présenté par Vendée Eau, relatif aux travaux de pompage et de transfert d'eaux brutes entre la carrière des Clouzeaux et la retenue du Jaunay, est soumis à enquête publique. L'enquête est ouverte, au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins, du mercredi 8 septembre 2021 de 9h30 (heure d'ouverture de l'enquête) au vendredi 8 octobre 2021 à 18h00 (heure de clôture de l'enquête), soit durant 31 jours consécutifs, sur la commune d'Aubigny-les Clouzeaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie déléguée des Clouzeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Rémi ABRIOL, Ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Monsieur ABRIOL recevra en personne les observations du public de la manière suivante :

- mercredi 8 septembre 2021 de 9h30 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h30 ;
- lundi 20 septembre 2021 de 14h00 à 18h00 ;
- vendredi 8 octobre de 15h00 à 18h00 (heure de clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées par écrit au siège de l'enquête, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à la mairie d'Aubigny-les Clouzeaux, Grand'Rue (85430) ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee3@orange.fr en précisant en objet « Enquête publique Vendée Eau Aubigny-les Clouzeaux ».

L'arrêté d'ouverture de l'enquête et le présent avis sont consultables, sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique publications – commune d'Aubigny-les Clouzeaux) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du 8 septembre au 8 octobre 2021.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de Monsieur Laurent TERREAUX, Technicien – Service Réseaux et ouvrages (VENDEE EAU). 02.51.24.28.03. laurent.terreaux@vendee-eau.fr.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie d'Aubigny-les Clouzeaux, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet de la Vendée statue par arrêté sur la demande d'autorisation susvisée.

Au vu des résultats de l'enquête publique, la mairie d'Aubigny-les Clouzeaux se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et comportant le cas échéant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ou un refus.